



Je n'arrive pas a obtenir une carte grise

Par **LOLOTTE01**, le **09/12/2015 à 13:20**

Bonjour j'ai achete une voiture occasion en aout 2015 il fair le contrle technique seulement en septembre puis il s'occupe de la carte grise fin octobre essaye de le joindre rien garage liquidation judiciaire huissier dans un premier temps il me dt qu'il a les papier ils il les transmet au mandataire hier je telephone maintenant il les a pas je suis obligé de rouler avec la voiture je ne sais plus comment faire obtenir une derogation pour pouvoir rouler merci de votre reponse

Par **morobar**, le **09/12/2015 à 19:20**

Bonjour,

Le contrôle technique doit précéder obligatoirement l'achat, et non être fait après, car le changement de carte grise est alors impossible.

Aucune dérogation possible.

Si vous parvenez à récupérer les papiers:

- * ancienne carte grise
- * bulletin de contrôle technique
- * certificat de cession

vous allez en préfecture régulariser le dossier.

IL faut donc insister auprès du mandataire, en espérant que celui-ci ne considère pas la voiture comme partie de l'actif du liquidé, et qu'il vous réclame donc la remise du véhicule.

Par **alterego**, le **10/12/2015 à 11:26**

Bonjour,

Je partage cette réponse et, par expérience, vous invite **à vous déplacer chez le mandataire** et non pas à lui téléphoner.

Cordialement